

Conseil communal du 3 octobre 2016

Point 18 de l'ordre du jour : Gestion immobilière locative

Nous nous réjouissons de voir un commerce se maintenir en Crapaurue et étendre ses activités dans l'hyper centre puisque vous nous certifiez que le commerçant continuerait à occuper le rez commercial actuel .

Toutefois :

Pouvons-nous vous demander votre projet pour les logements aux étages ?

D'une façon plus générale nous souhaitons profiter du vote de ce point pour vous demander de faire le point sur l'état des différentes locations et leur évolution depuis l'achat des bâtiments du Bazar et alentours par la Ville.

Dans le même ordre d'idées nous aimerions disposer d'une grille des loyers que vous appliquez ou envisagez d'appliquer lorsque vous aurez loué l'ensemble des surfaces commerciales.

Celle-ci sera un bon outil pour mesurer les résultats de la commercialisation par notre Assemblée.

Par la même occasion il nous plairait aussi de connaître les conditions financières d'occupation de la nouvelle salle du 5^{ème} étage et les utilisateurs potentiels.

Corollairement à l'établissement ou la communication au Conseil de ladite grille, un réactualisation des recettes et des charges ou dépenses afférentes à la gestion du bien ou ensemble de biens récemment acquis par la Ville, incluant les charges d'emprunts liés à l'acquisition ainsi que les prévisions de charges résultant des travaux de rénovation que vous avez annoncé 'urbi et orbi'.

En effet si le MR ne remet pas en cause le principe de la maîtrise du foncier en cet endroit, nous tenons à rappeler que l'opération affichait au départ un delta négatif avoisinant les 100.000 euros par an pour la ville.

Un an plus tard , il importe de savoir comment les choses ont évolué.

Enfin , vous avez décidé d'engager un expert en revitalisation économique et commerciale. Il s'agit certainement d'une bonne idée au vu de l'enjeu majeur que celle-ci représente.

Vous avez d'ailleurs inscrit au point à l'ordre du jour du huis clos afin de présenter votre candidat à notre Assemblée.

Avant même d'exprimer des réserves quant à votre choix , nous devons regretter que l'opposition n'était pas représentée au sein du jury.

Votre choix s'est manifestement porté sur un médecin , ce qui confirme le mauvais état de santé du commerce local , puisque vous avez retenu un docteur en sciences biomédicales de formation , s'étant spécialisé dans le coaching et la GRH et dont le maître à penser est Pierre Rabhi , autour de « Vers la société heureuse ».

Pouvez-vous nous indiquer quelles seront les prérogatives de l'intéressé et en quoi son profil va aider la Ville dans son développement économique et commercial ?

F.Breuwer

Conseiller communal MR

Point 19 de l'ordre du jour : occupation des locaux : convention avec LOGEO

Sous son aspect anodin voire anecdotique , l'inscription de ce point à l'ordre du jour , sans autre forme de procès vis-à-vis d'une asbl , dont la gestion est exemplaire et dont les services rendus tant à la Ville qu'à ses citoyens sont précieux , pose question.

Cela ne correspond en rien à l'esprit des différents contacts et discussions entre la Bourgmestre et l'Echevine du Logement et l'asbl , relativement au subventionnement apporté par la ville de Verviers afin de permettre le bon fonctionnement d'une AIS qui fêtera ses 20 ans prochainement et relativement au soutien spécifique à la concrétisation de projets d'envergure.

Pour bien situer le rôle et l'importance de l'asbl permettez-moi de vous rappeler quelques chiffres :

Nombre de logements pris en gestion : 390 dont 265 sur Verviers , soit 68 %

Nombre de collaborateurs : 12

Budget annuel de l'ordre de 700.000 euros

Subventionnement communal total de l'ordre de 50.000 euros

Part de Verviers : 29.825 euros , selon application en 2016 de la convention ad hoc , signée au nom de Logeo par votre serviteur mais aussi par Mme Targnion , secrétaire de l'asbl , en janvier 2010 , pour une durée indéterminée !

Permettez-moi aussi de vous rappeler que sur une trentaine d'AIS en Wallonie, Logeo présente les meilleurs ratios.

Retirer des moyens à Logeo n'a pas de sens sauf à jouer un mauvais jeu politique au détriment des usagers (propriétaires, locataires , indépendants et acteurs économiques) et des travailleurs.

En effet je ne peux passer sous silence , qu' à 2 reprises , nous nous sommes rencontrés pour évoquer le projet de prise en gestion de 20 nouveaux logements rue de Stembert et , en date du 5 septembre dernier, vous vous êtes engagée à ce que le Conseil y apporte son soutien par l'octroi d'un subside spécifique de 6.000 euros.

Lors du Collège suivant notre rencontre vous n'avez pas respecté votre engagement mettant ainsi dans l'embarras votre échevine du Logement par ailleurs membre du CA de Logeo .

Alors que celle-ci présentait l'accord et la convention ad hoc , au Collège communal du 9 septembre dernier , sur l'insistance et sous la pression de votre coreligionnaire de premier échevin , vous avez tout simplement retiré de l'ordre du jour le point en question , qui , pour on ne sait quelle raison valable , avait le malheur de fâcher votre partenaire.

Outre cet acte manqué , vous proposez aujourd'hui en octobre avec effet rétroactif d'amputer de façon détournée la subvention communale à Logeo. Le montant de 7.700 euros ne repose d'ailleurs sur aucune estimation correcte.

Ainsi que l'asbl vous l'a indiqué , elle reste preneuse d'une simplification des modalités de calcul de la subvention communale , à savoir 0,55 euro par habitant , à l'instar des autres communes . L'asbl est d'accord pour modifier la convention sur cette base à effet du 1/1/2017 alors que la convention en vigueur prévoit un renon avant le 1/7.

Mais en aucun cas elle ne peut et ne doit supporter la perte de ces 7.700 euros.

Aussi nous vous demandons le retrait du point , le respect intégral de la convention de subventionnement en 2016 entre la Ville et l'asbl .

Et par la même occasion vous m'obligeriez en donnant une réponse rapide et définitive quant aux demandes spécifiques qui vous ont été formulées et explicitées afin que l'asbl puissent prendre les dispositions qui s'imposent vis-à-vis des promoteurs avec lesquels elle s'efforce de collaborer.

F.Breuer,

Conseiller communal MR

Point 30 de l'ordre du jour :

Cultes – Budgets 2017

Il est rare d'intervenir sur les budgets des fabriques d'église.

Mais en regardant l'intervention communale à l'extraordinaire on observe l'exception qui confirme la règle , étant l'intervention de 110.000 euros , en faveur de la fabrique d'église St Nicolas .

Cette exception est due , selon vos dires , à l'administration.

L'examen des points 30 et 31 m'amène à demander à l'échevin des Cultes pourquoi il n'a pas saisi l'occasion de l'examen des MB 1 examinées au point précédent pour corriger ce qu'il présente comme une erreur administrative, une omission , une négligence ?

Pourquoi avoir maintenu une telle intervention en faveur d'une paroisse alors que la fabrique d'église St Bernard à Lambermont se voit quant à elle refuser sa demande s'élevant 94.000 euros ?

Pourquoi refuser à Lambermont ce que vous accordez à Stembert ?

Parmi les dossiers soumis à notre examen figure également celui de Ste Julienne qui vient dernièrement encore de défrayer la chronique locale.

Pourquoi inscrire quelques maigres 7.400 euros en faveur de Ste Julienne dont l'état de délabrement interpelle toujours plus le citoyen verviétois quelles que soient ses convictions , alors que vos amis politiques détiennent les clefs de sa rénovation au Gouvernement wallon ?

Où en est concrètement le projet de rénovation complète de cet élément majeur du patrimoine verviétois ? Qu'en est-il par exemple du projet mixant le cultuel et la dimension culturelle que pourrait comprendre ce remarquable édifice et ensemble patrimonial du quartier des Boulevards ?

F.Breuer

Conseiller communal MR

Points 42 et 43 de l'ordre du jour

Logement :

L'examen de ce point est aussi d'avoir des assurances de votre part en matière de contrôle de la salubrité et de la sécurité des logements.

Vous le savez , je n'usurpe rien en revendiquant la paternité d'une politique salubre pour Verviers , progressivement mise en place avec le soutien du PS depuis 2008. Elle n'a pas toujours été bien acceptée mais a été généralement bien comprise parce que ses objectifs relevaient du bon sens et de la volonté de redresser la ville et certains quartiers ou rues en particulier.

Aussi , puis-je vous demander de nous rappeler les mesures concrètes mises en œuvre récemment pour maintenir , à défaut de vouloir dans votre chef les augmenter, le nombre et les conditions des visites de Commission 'salubrité,sécurité,santé'.

Comment avez-vous anticipé les départs à la retraite de tel agent technique ou tel officier de prévention ?

Pouvez-vous me confirmer que toutes les maisons de police ont bien pour instruction d'être présent lors de chaque première visite d'immeuble et les suivantes si la sécurité des agents communaux le requiert ?

Le libellé du ROI mérite d'être plus précis sur le sujet. Car il y va de la sécurité des agents communaux et de l'intérêt de la police .

Aussi je vous suggère l'amendement suivant à l'article 1.2 :

« obligatoirement lors d'une première visite et le cas échéant pour les visites ultérieures , la présence d' au moins un agent de la Zone de police Vesdre est requise »

F.Breuer,

Conseiller communal MR

Conseil Communal du 4 octobre 2016

Interventions du groupe Ecolo

Document à destination des journalistes et du Directeur Général

Point 18 – Gestion immobilière locative – Crapaurue (Grand Bazar)

Nous voterons pour ce point. Même s'il ne s'agit pas ici de l'implantation d'un nouveau commerce, il est tout de même satisfaisant de voir ce commerçant rester à Verviers et continuer de s'y développer. Une réflexion tout de même : votre Collège s'est rendu maître du foncier afin d'avoir la marge de manœuvre nécessaire pour la redynamisation commerciale du centre-ville. Et nous vous soutenons dans cette démarche. Toutefois, nous le répétons : **la redynamisation commerciale est essentielle, vitale, mais seule, elle sera insuffisante. Notre centre-ville doit aussi attirer de nouveaux habitants.** La ville est propriétaire des étages du bâtiment concerné par ce projet de bail. Une entrée séparative existe déjà et l'Echevin nous a expliqué en section qu'une estimation des travaux à réaliser avant de pouvoir mettre ces étages en location serait réalisée. Si le montant de ces travaux est élevé, ce qui semble bien devoir être le cas, et que la ville ne dispose pas des moyens pour les réaliser, il faudra trouver un partenariat. Il est essentiel de miser sur la création de logements de qualité dans ces rues commerçantes pour y amener des familles de la « classe moyenne ». **Il existe une taxe sur les logements inoccupés. Ce que votre Collège exige, à raison, des propriétaires privés, se doit évidemment d'être réalisé dans les immeubles qui vous appartiennent.** Au risque d'être attaqué quant à cette taxe. Mais surtout pour donner l'exemple. Et parce que le relèvement de notre centre-ville passera aussi par ses futurs habitants.

P. Dumoulin

Point 19 – Avenant à la convention passée avec Logeo

Les discussions en section n'étaient pas claires. S'agit-il d'une perte nette de 7.700 euros pour Logeo ? Si oui, nous voterons contre ce point. L'AIS verviétoise réalise un travail important et essentiel.

P. Dumoulin

Points 33 à 36 – Festival AKIBA

Nous voterons contre ces différents points. **Monsieur l'Echevin, vous êtes passionnés par le Japon et c'est tout à fait votre droit. Mais vous vous faites plaisir avec l'organisation de ce festival, et là ce n'est plus votre droit.** L'impulsion culturelle doit venir du Centre culturel et des autres acteurs de terrain.

Le budget pour les finances communales est de 5000 euros. Avec un tel budget, on peut réaliser trois nouvelles fresques urbaines comme celle réalisée par la MJ des récollets.

P. Dumoulin

Point 37 – Etude sur le projet culturel

Il est évident que le rôle central du Centre culturel et de ses acteurs, ainsi que des autres acteurs culturels locaux (Concervatoire, MJ, etc...) n'étaient pas suffisamment rencontré dans la convention initiale. C'est avant tout sur eux que toute étude sur le projet culturel lié à la rénovation du Grand-Théâtre doit s'appuyer. L'idée d'un pôle musical d'excellence a été avancée par les hauts fonctionnaires pour mettre sur pied un projet culturel spécifique. Mais il faut davantage s'appuyer sur l'équipe du Centre culturel qui est elle-même en train de réaliser une « analyse partagée » afin de déposer le dossier de reconnaissance du Centre culturel dans le cadre du décret de 2013 sur les Centres culturels. Cette analyse partagée doit déboucher sur l'élaboration d'un projet culturel. Quel crédit l'Echevin accorde-t-il à cet énorme travail quand il déclare, bien avant de connaître les conclusions de cette analyse, vouloir faire du Grand-Théâtre un pôle musical d'excellence ? Il est un peu bizarre d'avoir deux études en cours pour analyser les ressources et besoins culturels de la région verviétoise.

P. Dumoulin

Point ajouté 48 D : Conseil communal des jeunes

Il s'agit là d'une proposition ancienne du groupe Ecolo que j'avais moi-même déposée il y a quelques années, au Conseil de février 2013 à l'occasion de la campagne « **Communes Jeunes Admis ? Construisons ensemble la Politique Locale de la Jeunesse !** » lancée à l'époque par la Fédération des Maisons de Jeunes.

La commune est un lieu central pour élaborer des politiques de jeunesse constructives et alternatives. Il existe déjà, au plan communal, de nombreuses associations de jeunesse qui contribuent à construire une citoyenneté active, pour et par les jeunes : les Maisons de Jeunes, les Mouvements de Jeunesse, Infor-Jeunes, les Services d'Aide en Milieu Ouvert, d'autres rassemblements de jeunes plus informels, etc. Mais Verviers ne dispose pas d'un lieu où ces différents acteurs de la jeunesse et les autorités communales peuvent se rencontrer et se rassembler autour de politiques et de projets communs. Certaines communes disposent à ce sujet d'une Commission Communale Consultative de la jeunesse, ou d'un Conseil Consultatif des jeunes. **Il nous semble important qu'une ville comme Verviers puisse se doter d'un tel outil commun entre pouvoirs publics locaux et associations de jeunes, pour faire avancer des projets qui partent des jeunes eux-mêmes, de leurs besoins, de leurs vécus, et qui misent sur leurs ressources propres.** Une vraie politique de la jeunesse doit, en effet, commencer par la participation des jeunes eux-mêmes aux décisions qui les concernent. La redynamisation de notre ville passera immanquablement par l'implication de ces citoyens et de ses jeunes. **Il s'agit là d'un outil formidable pour s'investir et se réapproprier sa ville. Nous souhaitons insister sur l'importance de doter cette structure de moyens financiers sous forme d'un budget participatif.**

P. Dumoulin

Point ajouté 48 E : Rénovation du Grand-Théâtre

Monsieur L'Echevin,

Quelques questions et réflexions, en lien avec le point voté tout à l'heure concernant la convention avec la S.P.I quant à l'étude de définition d'un projet culturel pour le Grand-Théâtre.

Vous avez récemment déclaré que le Grand-Théâtre, une fois rénové, ne sera pas géré par le Centre culturel. En effet, les Centres culturels ne peuvent plus se voir imposer la gestion matérielle d'un bâtiment. **Mais qu'en est-il de la gestion artistique ? Quelle structure serait en charge de la programmation et quelle place serait réservée au Centre culturel ?**

Les travaux de rénovation de Grand-Théâtre ne devraient pas devoir commencer avant 2024. Quelles sont les mesures conservatoires envisagées/prises pour éviter la dégradation du bâtiment en attendant sa rénovation ? Le bâtiment doit en effet à tout prix être mis sous monitoring, et le service des travaux doit suivre constamment son évolution. Mais ne faudrait-il pas retrouver une petite fonction au sein du bâtiment ? Tout le Théâtre ne s'effondre pas. Une présence ne serait-elle pas souhaitable ?

Je vous remercie pour votre réponse.

P. Dumoulin

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseillé communal MR

Interpellation dans le cadre du conseil du 3 octobre 2016

Le rôle du président de séance

Madame la Bourgmestre,

Lors du dernier conseil, notre Président de séance s'est autorisé à sortir de son rôle de neutralité en participant directement au débat. Nous comprenons aisément que celui-ci n'est pas un eunuque politique. Cependant l'objectif du législateur était bien d'éviter le mélange des genres entre un bourgmestre qui était censé gérer les débats et dans un même temps se positionner.

Le code en ses articles 11225 et 1122 ne précise pas les limites de prise de parole du président et n'impose pas de manière formelle la nomination d'un président.

Nous comprenons que le droit de parole du conseiller président doit être respecté mais, pour ce faire, il y aurait lieu de prévoir un président de substitution. En effet, si le président intervient de manière impromptue, alors il n'y a pas de raison que les conseillers ne fassent de même, et les arrêts de séance ne changeront rien à l'inévitable anarchie qui en résulterait.

Madame la Bourgmestre, nous vous demandons de faire voter le principe d'un ROI qui régulerait les prises de parole du président. Agissant de la sorte, votre majorité permettra de préserver la nécessaire sérénité des débats.

Jean-Pol Bollette

49K rue Slar

4801 Stembert

Conseiller communal MR

Conseil communal du 3 octobre 2015

Interpellation :

Instauration d'un reporting mensuel sur l'avancement des projets majeurs

Madame la Bourgmestre,

Tout ça pour ça !

Voilà un an, en d'octobre 2015, la majorité a changé .

Reconnaissons-le d'emblée, votre relation avec votre partenaire semble davantage apaisée que ne l'était celle de la précédente majorité.

Votre prise de pouvoir a donné quelques espoirs et nous aurions pu croire que vous alliez prendre la situation à bras le corps et en faire quelque chose de positif pour Verviers.

Il y a bien eu quelques projets lancés par la précédente majorité et qui ont heureusement abouti ou encore la confirmation des subsides pour le grand théâtre négocié par le précédent Collège ou quelques dossiers de second plans, mais pour l'essentiel qu'en est-il ?

Vous allez certainement mentionner les subsides des grandes villes, bien sûr que nous n'allons pas boudier cette manne financière mais pour faire quoi ? Permettez-nous de douter de votre façon de les utiliser et d'épingler le saupoudrage qui caractérise l'utilisation que vous en faites.

Notre ville est à l'agonie, le commerce s'y meurt, les investisseurs s'en détournent, la fracture sociale n'a jamais été aussi grande ; nous sommes en attente de la préparation d'un prochain attentat voir d'un attentat sur notre ville ; la ville est sale et pendant ce temps, que fait votre majorité ?

Vous nous dites que vous rencontrez beaucoup de monde et notamment des promoteurs et des investisseurs très, bien ; vous dites aussi qu'il y aura encore des commerces qui vont fermer : hormis le fait que le futur n'est pas d'application dans ce cas, nous partageons votre analyse. Vous planifiez la revitalisation et vous vous rendez maître du foncier, à cela je vous réponds que vous jouez au monopoly et que vous endettez les Verviétois sur plusieurs générations. Ce n'est pas le sablage d'une façade et une étude pour habiller un corridor (l'avenir du 15/09/2016) qui vont changer fondamentalement la donne

Madame la Bourgmestre,

Les espoirs que vous avez soulevés lors de votre arrivée au mayorat et, notamment, en tant que première femme occupant ce poste, sont à la mesure de la déception de votre gestion de cette ville.

Comme vous le mentionnez vous-même dans la presse et je reprends vos propos « *le mal être qui règne à Verviers* » et « *ce que les Verviétois veulent, c'est voir les choses bouger* » De fait, ce que les citoyens de cette ville attendent ce sont bien des actions concrètes et non pas les vaines promesses et études en tout genre dont votre majorité se nourrit et nous abreuve depuis un an.

Madame la Bourgmestre,

Nous savons déjà que vous allez répondre en nous abreuvant de bonnes paroles, en invoquant les égarements de vos prédécesseurs, mais aujourd'hui il est plus que temps d'agir.

Le groupe MR fait la proposition suivante à soumettre au vote des membres de notre Assemblée.

Le Conseil demande au Collège d'établir un calendrier concret sous forme de tableau de bord sur les 12 prochains mois en guise de plan d'action.

Cet outil de suivi et ce plan d'action seront établis par la cellule stratégique de la ville sous l'égide du Directeur général.

Ils reprendront les projets et dossiers majeurs dont vous annoncez l'imminence 'urbi et orbi'.

Ils permettront à notre assemblée d'en connaître et d'en mesurer la bonne évolution.

Ainsi, à chaque conseil nous pourrons vérifier l'avancement de vos projets.

Là nous aurons enfin du solide et nous pourrons peut être pensé que cette majorité ne laisse pas filer le temps tranquillement sans faire de vague afin d'arriver aux élections de 2018 sans bavures.

Conseil communal du 3 octobre 2016

Interpellation :

Projet de revitalisation urbaine 'Spintay:' rappel et fixation des balises posées et requises pour le projet par la Ville

Lors du dernier conseil, Mme Targnion a rappelé les constats et les prémonitions qui ont conduit le PS et le MR depuis plus de 10 ans , à vouloir mieux positionner Verviers sur la carte commerciale.

Inutile de rappeler ici et maintenant les contrariétés et les péripéties qui ont rendu impossible jusqu'à présent et depuis plus de 10 ans la concrétisation d'un vaste projet de revitalisation urbaine fondé sur la construction d'un centre commercial.

Tout bon observateur de la vie politique locale sait depuis longtemps à qui l'échec est imputable nonobstant l'accord tripartite signé le 15 juin 2015, soit il y a déjà 15 mois .

Force est de constater aujourd'hui que de Foruminvest à Banimmo en passant par Citymall , le projet initial et ses larges retombées ont fondu comme neige au soleil.

Corollairement le centre ville , son image et son appareil commercial souffrent toujours plus à en juger par le nombre croissant de cellules vides et inactives doublé d'une désaffection croissante.

Le 5 septembre dernier ainsi que lors de ses dernières sorties médiatiques Mme Targnion indiquait à la Haute Assemblée que les tractations allaient bon train en vue de trouver un repreneur et que la solution était imminente.

Tant qu'il y a de la vie , il y a de l'espoir.

Mais en aucun cas pour faire n'importe quoi et encore moins pour trahir l'esprit ou la lettre de l'accord du 19 juin 2015 et des précédents fussent-ils même oraux.

Un accord du 19 juin 2015 dont l'intérêt est qu'il bénéficie 'de facto' du soutien le plus large possible dans cette Assemblée, voire d'une relative unanimité.

Et dont l'avantage est qu'il s'appuie sur une étude universitaire réalisée en avril 2015, aux frais de la ville à la demande expresse du précédent Collège.

Lorsque Mme Targnion déclare le mois dernier dans cette salle que le dossier relève de la sphère privée et de contacts qui échappent au contrôle de la Haute Assemblée , c'est aller un peu vite en besogne.

Aussi, avant de se voir présenter n'importe quel accord , il importe que le Conseil communal réaffirme d'une part les grands éléments de l'accord du 19 juin 2015 comme étant incontournables et fixe d'autre part les éléments qu'il convient de modifier ou d'améliorer à la lumière de l'évolution de l'hyper-centre et de son offre commerciale depuis la signature de l'accord il y a maintenant 15 mois.

Si la Ville a peu d'emprise directe sur la négociation et singulièrement la fixation du prix de vente par Banimmo avec tout autre repreneur , elle ne peut toutefois 'rester au balcon' et ignorer que le montant de la transaction déterminera inévitablement l'ampleur , l'ambition et la pertinence du projet qui sera réalisé. Tout comme elle ne peut ignorer que ,dans ces tractations, le projet namurois constitue un handicap pour le projet verviétois.

En d'autres termes la Ville doit éviter de devoir supporter les dommages collatéraux d'une négociation entre opérateurs privés exclusivement soucieux de leurs intérêts fussent-ils légitimes.

De nombreux citoyens 'a priori' et 'ab initio' favorables au projet, doutent de plus en plus, après plus de 10 ans, de la pertinence de la construction d'un centre commercial à tout prix au vu de l'évolution des pratiques commerciales et du développement du retail park Crescend'eau.

Par ailleurs, il ne peut être question d'aliéner le domaine public, voire d'engager des fonds publics, sans un projet global crédible, réaliste et ambitieux porté à la connaissance du Conseil.

Quid dès lors ?

- Du respect de tous les engagements repris dans l'accord du 15 juin 2015 en matière de superficie commerciale nette, mais aussi de création de parking et de logement ?
- De la question des délocalisations alors que ledit accord comporte une concession beaucoup trop importante en faveur du promoteur qui doit être corrigée ?
- Du volet relatif à la création d'emplois et du solde net 'a fortiori' en cas de délocalisation ?
- Des conditions de déménagement de Solidaris s'il échet ?
- Des charges d'urbanisme, fonds d'investissement, des coûts à charge de la ville ?

Pourquoi la ville ne demande-t-elle pas au préalable une actualisation de l'étude Segefa réalisée il y a 18 mois alors que le centre-ville a enregistré plus de fermetures de commerces que d'ouvertures ?

Aussi tenant compte de ce qui précède la présente interpellation a pour but de soumettre au vote du Conseil la délibération suivante :

« Le Conseil communal réuni le 3 octobre 2016 considère comme ^{essentiel} ~~impératif et minimaliste~~ de respecter ~~en tous points~~ les dispositions et les engagements de chaque partie en date du 19 juin 2015 et charge le Collège communal de veiller à ce que tout repreneur les fassent siennes intégralement, ~~ou à tout le moins à tenter de respecter les engagements~~ ^{ou à tout le moins à tenter de respecter les engagements} ~~ce qui est à faire~~ ^{ce qui est à faire}.
Toute fois, relativement à la question spécifique du nombre ou taux de délocalisations de commerces de l'hyper centre, tenant compte notamment de l'évolution récente du tissu commercial, le Conseil considère qu'il y a lieu d'en réévaluer l'importance ~~sous peine d'astreintes.~~ ^{de veiller strictement à ce point}

Relativement à la création d'emplois, le Conseil insiste sur la nécessité de convenir avec tout promoteur des objectifs spécifiques en la matière et d'obtenir des moyens par convention pour les atteindre.

Enfin considérant le volet 'logement' comme indissociable du volet 'centre commercial' et particulièrement par le biais de la rénovation de la rue Spintay, le Conseil considère qu'on ne peut pas y surseoir et que le phasage des travaux ne peut entraîner un report 'sine die' de la concrétisation dudit volet 'logement'. »

F.Breuer

Conseiller communal MR

Conseil communal
Séance du 3 octobre 2016
Projet de création du conseil communal des jeunes de Verviers

Vu la réussite et la plus-value du conseil communal des enfants en terme d'éducation à la citoyenneté;

Vu la nécessité de conscientiser les jeunes au fonctionnement de la démocratie participative ;

Vu l'importance d'amener les jeunes à réfléchir sur les problèmes d'élaboration, de prise de décision et de gestion de projets publics ;

Vu l'intérêt pour le conseil communal de prendre en compte la vision de la jeunesse dans la construction de l'action publique ;

Nous proposons de :

- marquer notre accord de principe sur l'organisation, par le Département "Jeunesse", du Conseil communal des jeunes de Verviers ;
- permettre au Département « jeunesse » de constituer un groupe de travail afin de déterminer un schéma, un échéancier, et des modalités organisationnelles à présenter lors d'une prochaine séance ;
- permettre au Département "Jeunesse" de prendre tous les contacts nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Dimitri GREIMERS
Conseiller communal

Antoine LUKOKI
Conseiller communal

Pauline DUMOULIN
Conseillère communale

Pierre-Yves VROOMEN
Conseiller communal

Conseil communal du 4 octobre 2016

Question orale de Pauline DUMOULIN (groupe Ecolo)

Réponse de Jean-François ISTASSE Échevin de la Culture, de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire

Madame la conseillère, Merci pour votre question orale qui pose des questions pertinentes sur le devenir du Grand Théâtre.

Votre interpellation me permet tout d'abord de rappeler le rôle de l'étude de la Spi. L'étude de la Spi a pour objectif d'identifier les fonctions à intégrer dans la programmation architecturale sur base de besoins identifiés et de propositions validées auprès des acteurs de terrain. L'essentiel de la mission de la SPI consiste en la recherche d'informations permettant d'identifier l'existant, et des pistes de développement non couvertes des acteurs de terrain afin de formuler des hypothèses de travail. L'objectif de la Spi est d'aider la Ville à prioriser les besoins auxquels le projet de rénovation pourrait répondre. Cette étude est attendue pour la mi-octobre.

Effectivement, le Centre Culturel Verviétois ne sera pas le gestionnaire du bâtiment du théâtre car il ne saurait plus supporter toutes les charges de fonctionnement que cela entraîne. Mais le Centre Culturel sera évidemment un partenaire et un utilisateur privilégié du Grand Théâtre. Nous devons donc faire preuve d'imagination pour trouver la meilleure

solution pour la gestion du bâtiment et nous nous dirigerons sans doute vers une gestion originale supracommunale. La gestion culturelle (programme) devra également faire preuve d'imagination, mais la question est encore prématurée.

Dès que le Collège aura désigné l'auteur de projet (dans le courant du mois d'octobre, la réunion du jury ayant eu lieu le 31 août), celui-ci pourra ouvrir le certificat de Patrimoine et entamer les études préalables. Il faudra donc voir avec l'auteur de projet mais aussi avec Mme la Bourgmestre, ses services et ceux de la sécurité, s'il est possible ou non de rouvrir temporairement certaines parties du théâtre.

Enfin, dans l'état du dossier (qui a néanmoins bien avancé ces derniers mois), il est impossible de dire avec précision quand et comment le chantier pourra débuter. Le Collège souhaite évidemment que cela soit le cas le plus tôt possible, en fonction des procédures à suivre.

Jean-François ISTASSE

Échevin de la Culture, de l'Instruction publique et de l'Accueil extra-scolaire

Conseil communal du 4 octobre 2016

Question orale

Groupe cdH

Dimitri Greimers

Il y a peu, les journées du Patrimoine mettaient une nouvelle fois en valeur le patrimoine verviétois en général et les réalisations de l'architecte Charles Thiron en particulier.

Les alentours de la place de la Victoire sont étroitement liés à l'architecte avec le Grand Théâtre, le bâtiment du Manège ou encore la gare centrale. Au-delà, ce sont également des Eglises comme celles de Sainte-Julienne, la rue Laoureux ou encore la triste Tourelle néogothique du parc du même nom.

Bref, Charles Thirion a considérablement marqué notre ville. Pourtant, Verviers ne dispose pas encore de rue à son nom. Les acteurs du patrimoine regrettent cette situation, l'institut du Patrimoine wallon en premier lieu.

A travers nos investissements "Verviers, ville conviviale", le quartier de la place de la Victoire connaîtra des mutations importantes. Comme le prévoit le PCM, un futur rond-point en haut de la rue de la Concorde verra le jour. Ne pourrions-nous pas en profiter pour mettre l'architecte verviétois enfin à l'honneur en lui dédiant l'aménagement ?

Je vous remercie pour votre réponse

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
 Envoyé: vendredi 21 octobre 2016 10:24
 À: THEODORY Renaud; Collège
 Objet: TR: Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 3 octobre

Question orale.

-----Message d'origine-----

De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : vendredi 21 octobre 2016 10:23 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet : Re: Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 3 octobre

Bonjour, Pierre

Je voudrais revenir, par une question orale au conseil communal de ce lundi 24, sur la question des cours d'éducation à la citoyenneté dans nos écoles communales. J'en ai parlé mardi soir avec Jean-François et je viens de lui laisser un message mais comme le temps presse, je t'envoie la question. Nous coordonnerons nos interventions ce week end. Il s'agit plutôt d'insister sur l'importance d'un cours sur les valeurs de notre société que de chercher à mettre l'Echevin en difficulté.

Merci de ton attention.
 Marie Christine

Question orale du groupe MR
 Cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

Monsieur le Président,
 Chers collègues,

Monsieur l'Echevin, lors du précédent Conseil communal, je vous ai demandé combien de parents, dont l'enfant fréquente l'une de nos écoles communales, avaient fait le choix de deux heures d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté au lieu d'une heure de ce cours et une heure de religion ou morale. Les chiffres que vous m'avez donnés ne sont pas fort encourageants puisque quelques parents seulement ont fait ce choix.

Je reviens à nouveau sur l'importance d'agir dès l'école primaire pour inculquer aux jeunes les valeurs de notre société, pour les informer sur des thèmes tels que l'histoire des différentes religions ou pour leur permettre de réfléchir et de s'exprimer en classe lors de catastrophes comme les attentats commis en Europe ces derniers temps. Le cours d'éducation à la citoyenneté permet d'aborder ces sujets et bien d'autres de manière neutre, sans que les convictions personnelles en matière de religion, tant du professeur que des élèves, soient mises en avant.

Mais pour cela, il faut des professeurs neutres, formés au contenu de ce type de cours, d'où ma question.

Un mois quasiment après l'entrée en vigueur du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, pourriez vous nous donner des précisions sur la répartition des heures dédiées à ce cours entre professeurs de morale, de religion catholique et de religion islamique.

Je vous remercie.
 Marie Christine Pironnet
 Pour le groupe MR

Envoyé de mon iPad

> Le 29 sept. 2016 à 18:15, DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> a écrit :
 >

> Bien reçu.
>
>
>
> -----Message d'origine-----
> De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : jeudi 29 septembre
> 2016 17:39 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet :
> Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 3 octobre
>
> Monsieur le Directeur général,
> Mon cher Pierre,
>
> Voici le texte d'une question orale que je souhaite poser ce lundi 3 octobre.
> Merci pour ton attention.
>
> Marie Christine Pironnet
>
> QUESTION ORALE CONCERNANT LES COURS D'ÉDUCATION À LA PHILOSOPHIE ET À
> LA CITOYENNETÉ DANS NOS ÉCOLES COMMUNALES
>>
>>> Monsieur le Président,
>>> Chers collègues
>>>
>>> Dès ce 1er octobre, l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté fera l'objet
d'un cours spécifique dans les écoles, tant du réseau libre que du réseau officiel, et
donc dans le réseau communal qui nous intéresse particulièrement.
>>>
>>> Chaque année, les parents devront préciser leur choix : leur enfant suivra
>>> SOIT 1h de religion et 1h d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté;
>>> SOIT 2heures de ce nouveau cours.
>>>
>>> Pour cette année scolaire, le choix des parents devait être fait pour le 15
septembre. Or, il me revient qu'à Verviers, la participation des élèves de nos écoles
communales est très faible (autour de 5%) et - plus interpellant encore - que dans
une de nos implantations, aucun enfant n'a choisi de remplacer la 2ème heure de
religion/morale par une heure supplémentaire d'éducation à la philosophie et à la
citoyenneté.
>>>
>>> Alors, ou bien les chiffres en ma possession sont erronés ou la ville de Verviers
n'a pas pris ses responsabilités.
>>>
>>> Nous vivons une époque difficile. Les nombreux attentats en Europe, en Belgique,
commis ou déjoués, nous montrent qu'il est grand temps d'apprendre aux jeunes des
valeurs telles que le respect de l'autre et de ses convictions, l'égalité absolue
entre les hommes et les femmes, la nécessaire laïcité de l'Etat, etc.
>>>
>>> Le fait d'être croyant ou laïc, c'est un droit mais il s'agit de convictions
personnelles qui peuvent être développées en dehors de l'école.
>>>
>>> En revanche, le groupe MR pense qu'il est urgent d'élargir la vision de nos jeunes
en leur permettant de réfléchir, de prendre la parole et de débattre sur certains
sujets importants de notre société, au sein de leur école.
>>>
>>> Monsieur l'Echevin, pouvez vous nous dire :
>>> - Combien d'heures d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté vont être
dispensées dans nos écoles communales, en précisant combien d'enfant vont suivre deux
heures de ce cours;
>>> - Ce que vous avez fait pour présenter et expliquer l'intérêt de ce cours aux
parents et aux enseignants;
>>> - Comment seront réparties ces heures entre professeurs de morale, de religion
catholique et de religion islamique.
>>>
>>> Je vous remercie.
>>>
>>> Pour le Groupe MR
>>> Marie Christine Pironnet
>>>
>>> Envoyé de mon iPad
>
>
>

> Ce message n'engage nullement l'Administration Communale de Verviers et est transmis à titre informel. Tout courrier officiel doit toujours être confirmé par lettre signée par le Directeur général et par le Bourgmestre ou un Echevin délégué. Par avance merci pour votre compréhension.

>

> Ayez une pensée pour la nature... N'imprimez ce mail que si c'est
> nécessaire

Q.O. Marie-Christine Pironnet - Réponse

La répartition a été réalisée en respectant scrupuleusement la circulaire ministérielle du 2 juillet dernier.

Pour devenir Maître de cours de philosophie et de citoyenneté, il faut:

- Être titulaire au moins d'un diplôme de bachelier ou correspondant à ce niveau (par exemple : bachelier-instituteur, graduat, AESI, master, AESS, ou équivalent .)
- Avoir bénéficié d'une formation à la neutralité via sa formation initiale ou commencé/réussi l'unité d'enseignement « formation à la neutralité » organisée par l'enseignement de promotion sociale sur la neutralité. Des mesures transitoires ont été définies par le Décret. Elles permettent aux candidats d'avoir du temps pour suivre éventuellement une formation.
- Les candidats doivent aussi avoir posé leur candidature avant le 1er septembre 2016.

Nous avons actuellement 6 enseignants qui satisfont aux conditions.

Trois "anciens" professeurs de morale, deux "anciens" maîtres de religion catholique et un "ancien" maître de religion islamique.

Conformément au Décret, jamais un maître de CPC n'enseigne un cours philosophique dans une même classe.

Ils respectent tous le nouveau programme du cours de CPC défini par la Fédération W-B.

Du matériel et des moyens audiovisuels ont été fournis.

Je serai particulièrement attentif aux contenus développés.

Notre fonctionnaire le plus élevé en grade a prévu des visites régulières de classes. Nos directeurs et moi-même seront très attentifs à la bonne application du décret.

Il s'agit en effet d'une nouveauté très importante dans la grille des programmes et nous veillerons à ce qu'elle apporte réellement une plus value dans l'éducation des jeunes qui nous sont confiés, conformément d'ailleurs à la déclaration de politique générale que ce conseil a adoptée il y a un an .

Jean-François Istasse,
Echevin de l'Instruction publique.

THEODORY Renaud**De:** DEMOLIN Pierre**Envoyé:** vendredi 30 septembre 2016 09:41**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège**Objet:** TR: qo bilan de la journée sans voiture

Question orale de Monsieur VROMEN.

**De :** Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]**Envoyé :** vendredi 30 septembre 2016 09:40**À :** DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>**Objet :** qo bilan de la journée sans voitureMonsieur le Directeur General,
Cher Pierre,

Peux-tu inscrire cette question orale au nom de Monsieur Pierre-Yves Vromen.

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège,
Chers collègues,

Il y a quelques jours d'ici, la Ville de Verviers a déployé des moyens importants pour l'organisation d'une journée sans voiture à l'image de Bruxelles. Il faut reconnaître que le panel des activités étaient assez impressionnant et il est intéressant je pense de tirer un bilan de cette activité.

Tout d'abord, peut-on connaître les moyens directs (moyens communaux, subsides extérieurs et éventuel sponsoring) et indirects (prestation des employés communaux)?
Ensuite, peut-on connaître les fréquentations aux activités? Ce qui est assez simple pour le jogging ou la course vélo notamment.

Sur base de ce bilan, envisagez-vous une deuxième édition? Si oui, avec quels améliorations et changements?

D'avance merci.

Pierre-Yves Vromen

30/09/2016

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576